

## **Cas clinique : Prise de tension sur un bras atteint de lymphoedème**

---

### **Jugement**

L'expert désigné dans le cadre d'une procédure amiable retenait que le choix de l'anesthésie était licite et conforme aux données de la science et que les antécédents médicaux de la patiente étaient bien mentionnés sur la feuille de consultation de pré-anesthésie. En revanche, il soulignait l'absence de mention des restrictions et des contre-indications imposées par la présence d'un lymphoedème chronique du membre supérieur droit (absence de pose de cathéter, de prélèvement sanguin et de toute compression, notamment par un brassard tensionnel. Par ailleurs, la fiche de prescription postanesthésie ne mentionnait pas la nécessité d'une surveillance tensionnelle. Pour l'expert, l'hématome postopératoire était vraisemblablement lié à la compression par le brassard du tensiomètre. La durée de l'hématome (plus d'un mois) laissait à penser que la compression avait été importante et, de ce fait, qu'elle était potentiellement responsable de la thrombose veineuse du bras ( sans pouvoir affirmer qu'elle était concomitante de l'hématome. Par ailleurs, l'effet délétère de la pressothérapie manuelle intensifiée au décours de l'intervention pour tenter de réduire l'œdème était également vraisemblable.

L'expert concluait à une ITT de 3 mois et à un Pretium doloris de 2,5 / 7

Indemnisation amiable de 4 300 € dont 50% à la charge de l'assureur de la clinique en garantie de la responsabilité de l'infirmière et 50% à la charge de l'assureur de l'anesthésiste réanimateur.